



Régie de Traitement des déchets

CONSEIL D'EXPLOITATION

DU 13 FÉVRIER 2025

PROCES VERBAL

- **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 FÉVRIER 2025**

Réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yves CHOUTEAU

Membres du Conseil d'exploitation en exercice : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Votants : 7

Date de de convocation : le 7 février 2025

Affichage : le 7 février 2025

Membres présents : Monsieur Philippe CACLIN, Monsieur Jacques CHAMPETIER, Monsieur Yves CHOUTEAU, Monsieur Éric CUSEY, Monsieur DUPUIS Christian, Monsieur Denis ONILLON, Monsieur ROCHARD Sébastien.

Membres excusés : Monsieur TATIN Jean-Jacques

Secrétaire de séance : M. Éric CUSEY

Procès-Verbal du Conseil d'exploitation du 13 février 2025

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'exploitation du 19 décembre 2024,
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025,
3. Adoption du compte de gestion 2024 du budget « Traitement »,
4. Vote du compte administratif 2024 du budget « Traitement »,
5. Affectation du résultat 2024 du budget « Traitement »,
6. Renonciation à l'application des pénalités de retard sur marché de travaux pour la réhabilitation des deux ponts roulants actuels du TVME avec l'entreprise ADC SAS,
7. Questions diverses.

En préambule, Monsieur le Président rappelle que l'horaire du Conseil d'exploitation est avancé et propose de le conserver à l'avenir. L'assemblée est favorable.

Le Président informe l'assemblée de l'enregistrement de la séance pour faciliter la rédaction du Procès-Verbal.

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Conseil d'exploitation du 19 décembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'exploitation du 19 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

2.1/ Contexte

2.1.1. / Le contexte économique national

En 2024, les prix à la consommation ralentissent fortement et l'inflation, en moyenne annuelle, s'établit à +2% après 2 années marquées par une forte inflation (+4,9% en 2023 et +5,2% en 2022).

Le Président rappelle que l'inflation peut avoir des impacts sur le budget de fonctionnement mais également sur l'investissement avec la variation des taux d'emprunts.

L'instabilité politique, observée ces derniers mois (gouvernement Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution de l'Assemblée nationale, gouvernement Barnier ayant résisté 3 mois, absence de majorité à l'Assemblée nationale, manque de visibilité sur le calendrier budgétaire 2025) ne sont pas sans incidence sur la situation économique de notre pays. Cette incertitude politique pèse sur les acteurs économiques, notamment dans le secteur du bâtiment qui traverse une crise profonde. Ce contexte entraîne par ricochet une chute des besoins en Combustible Solide de Récupération (CSR) des cimenteries françaises.

La baisse des prix de l'énergie se poursuit en 2025, quant à elle, après l'explosion des tarifs de l'été 2022. Ils ne devraient néanmoins pas redescendre à des niveaux avant COVID.

Le groupement d'achat d'électricité du SIEDS, auquel le SMITED adhère, pour 2025 a permis d'obtenir une baisse globale estimée à 12% pour le SMITED avec :

- La fourniture d'électricité en baisse de 26% entre 2024 et 2025 (tarif moyen de 131,40€MWh en 2024 à de 96,30€ MWh en 2025),
Il est précisé en séance que cette baisse devrait représenter environ 90 000€ d'économie pour le budget SPIC Traitement du SMITED.
- L'acheminement en hausse de 14,25% sur le TURPE,
- Les taxes également en hausse de 4,6% avec possibilité d'exonération pour partie.

La maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer un cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. L'environnement monétaire est donc à la détente en ce début d'année 2025, ce qui permet au taux français à 10 ans de baisser. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025. Le taux du Livret A a, quant à lui, baissé de 3% à 2,4% au 1^{er} février 2025. Ainsi, pour le SMITED, le taux du prêt de 5 000 000€, réalisé à la Caisse des dépôts pour le financement des travaux de l'usine TVME va passer de 3,4% à 2,8%, entraînant une économie de 21 849€ de frais financiers sur l'année 2025 (et 420 646€ sur la durée de l'emprunt à taux livret A constant).

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) continue, quant à elle, sa trajectoire à la hausse pour la dernière année connue 2025, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Designation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. - Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. - Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. - Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Ainsi en 2025, la TGAP appliquée sur les sites d'ISDND de notre prestataire SUEZ atteindra 65 €/tonne soit une hausse de 7€ HT/T par rapport à 2024.

De plus, le SMITED va subir, comme tous les syndicats de traitement de la Région Nouvelle Aquitaine, la mise en place d'une surtaxe de TGAP de 5€ HT/T dès 2025, par arrêté préfectoral du 28 octobre 2024. Cette nouvelle taxe s'appliquera

suite au non-respect des objectifs de réduction de 50% des quantités de déchets traités en installation de stockage de déchets non dangereux entre 2010 et 2025 (objectif fixé au 7° du I de l'article L.541-1 du Code de l'Environnement).

2.1.2/ Le contexte du SMITED

Composition de la collectivité au 1^{er} janvier 2025

Le SMITED est constitué d'un syndicat intercommunal, de 5 communautés de communes et un communauté d'agglomération : la Communauté de Communes Mellois en Poitou, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine, la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Communauté de Communes du Pays Thouarsais, la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

La Communauté d'Agglomération du Niortais bénéficie des prestations de traitement, sous couvert d'une convention d'entente de 6 années (2023/2028) à hauteur de 4 400 tonnes en 2025 (ou 20% des tonnages d'ordures ménagères produits annuellement). Le SMITED assure également le traitement de 5 000 tonnes d'ordures ménagères dans le cadre d'un marché, passé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2023.

Compétences du Syndicat

Pour mémoire, la compétence « traitement » concerne uniquement les flux d'ordures ménagères et de « tout-venant » des déchetteries, détaillée ci-dessous :

- les opérations de transfert des déchets sur les quais de transfert,
- les opérations de transport depuis les quais de transfert vers les lieux de traitement,
- les opérations de séparation et de préparation des ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les opérations d'élimination finale des déchets ultimes.

Administration du Syndicat

Le budget en charge de l'administration du Syndicat est dénommé « budget Structure ». C'est un Service Public Administratif (nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2024), non soumis à la TVA. Le second budget, dénommé « budget traitement » est géré en régie à autonomie financière en Service Public à Industriel et Commercial depuis le 1^{er} janvier 2019 (nomenclature M4), il est assujéti à la TVA.

Le Président évoque une légère baisse de population des collectivités adhérentes, et présente quelques chiffres :

- Population 2023 : 266 530 habitants
- Population 2024 : 266 251 habitants

La répartition de la population, pour les années 2023 et 2024, est donnée dans le tableau suivant :

Collectivités adhérentes	Pop DGF 2023	Pop DGF 2024	% évolution 2023/2024
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	77 591	77 643	+0.07%
CC MELLOIS EN POITOU	50 589	7 438	+0.92%
CC AIRVAUDAIS VAL DE THOUET	7 370	37 272	-0.26%
CC VAL DE GATINE	15 523	50 220	-0.73%
CC DU THOUARSAIS	37 371	26 937	-0.44%
SMC	51 030	51 235	+ 0.40%
CC PARTHENAY GATINE	27 056	15 506	-0.11%
TOTAL	266 530	266 251	-0.10%

Mise en route de l'usine de traitement des déchets TVME en 2024-2025

Pour rappel, l'usine de Tri Mécano Biologique a été arrêtée le 15 février 2023 afin de procéder à des travaux importants de modernisation et de transformation de la valorisation. L'entreprise ARVAL, titulaire des lots n°2 et 3 (broyage, bio-séchage et installation du process de tri et de fabrication du Combustible Solide de Récupération) a été placée en redressement judiciaire le 1^{er} juin 2023 et rachetée par l'entreprise SOURCES le 6 octobre 2023. Les 2 marchés du SMITED ont été repris mais le projet a pris 2 mois de retard à la suite de cette situation d'incertitude.

Les travaux ont démarré le 18 mars 2023 et devaient se terminer le 15 mai 2024. Après un nouveau retard d'un mois, le démarrage a finalement eu lieu le 26 juin 2024. Or, après seulement quelques minutes de fonctionnement, le déclenchement d'une caméra thermique sur le broyeur a provoqué l'implosion d'une gaine de ventilation, obligeant le SMITED à repoussé le démarrage au 30 juillet 2024 pour le lot n°2 et au 26 août 2024 pour le lot n°3. Les essais en charge et la phase de Mise en Service Industrielle devaient se terminer le 9 décembre 2024 par la réception de l'installation.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une avarie est survenue ce week-end dans l'usine avec l'infiltration de 50cm d'eau de la nappe dans la fosse de réception des déchets. La pompe de relevage permettant de rabattre le niveau de la nappe en périphérie est tombée en panne. Cet incident a engendré l'évacuation d'environ 420 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Suez à Amailloux. Dans ce cadre, il a également été demandé au SMC, à la CC de Parthenay-Gâtine et à la CC Val de Gâtine de détourner de nouveau leurs Ordures Ménagères Résiduelles, le temps de régler le problème.

Il est demandé si le SMITED79 dispose d'une pompe de secours. Le Président répond qu'il n'y a ni pompe de secours ni alarme.

Or, le constat est fait que l'entreprise AR-VALS rencontre, aujourd'hui encore, d'importantes difficultés à procéder à la mise en route des équipements. Le nouveau planning, proposé par AR-VALS et accepté par le SMITED, n'est toujours pas respecté par AR-VALS. Le SMITED avec l'appui du groupement de Maîtrise d'œuvre a demandé la réalisation d'une expertise amiable indépendante afin de comprendre l'origine des problèmes constatés et trouver des solutions pour redémarrer l'installation au plus vite afin d'atteindre les performances attendues.

Monsieur le Président précise que l'expert missionné est Monsieur BUGEL du Cabinet Merlin. Il a pu se rendre sur l'usine cette semaine et rendra un premier avis vendredi. Cette expertise sera opposable et importante en fin de projet pour déterminer l'impact financier et les responsabilités de chacun. La facturation de cette expertise sera partagée entre AR-VALS et le SMITED. Monsieur le Président informe les élus qu'une usine fonctionnant sur le même modèle que le TVME existe en Allemagne et tourne depuis plusieurs années.

Ce retard dans la mise en route de la nouvelle usine entraîne le détournement des Ordures Ménagères Résiduelles sur les installations de stockage des déchets non dangereux de SUEZ à Amailloux et à de Sommières du Clain, tout en conservant une partie des charges de fonctionnement de la nouvelle usine. Ainsi, le budget 2024 sera clos avec un déficit important qui ne sera pas couvert intégralement avec le solde de l'excédent antérieur de 2023.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite de la mise en route de l'usine TVME et à la validation des performances techniques par AR-VALS. Le Combustible Solide de Récupération (qualité pré calcination) devra être prêt au démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault à l'été 2025.

L'usine devra être portée à sa capacité nominale au plus vite afin d'honorer les marchés de prestations de service auxquels le SMITED a répondu, à savoir le traitement de 5 000T par an d'ordures ménagères résiduelles de la CAN et le traitement de 4 800T de refus de tri en provenance du centre de tri de la SPL UniTri.

Les prévisions 2025 de déchets à traiter sur l'usine sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Origine des déchets	Nature des flux	Quantités prévisionnelles 2025
Collectivités adhérentes	Ordures ménagères résiduelles	30 300 T
Entente CA du Niortais	Ordures ménagères résiduelles	4 400 T
Marchés CA du Niortais 2025	Ordures ménagères résiduelles	5 000 T
Marchés CA du Niortais résiduel 2024	Ordures ménagères résiduelles	1 900 T
SPL Uni Tri	Refus de tri	3 500 T
TOTAL		45 100 T

Monsieur le Président précise que la cimenterie Heidelberg d'Airvault a pris du retard sur leur chantier et que l'achèvement des travaux est estimé à la fin de l'été 2025. Les travaux du centre de tri d'Unitri ont également pris deux mois de retard mais l'installation devrait démarrer en mars 2025. Par conséquent, la réception des 3500 tonnes de refus de tri par le TVME, est aussi décalée.

Monsieur le Président précise que la perspective de la saturation de l'usine TVME est toujours envisagée avec les apports de la CAN et des Déchets d'Activités Economiques (DAE) de plusieurs entreprises qui ont déjà sollicité le SMITED.

Madame la directrice précise que la CAN a accepté de reporter une partie du marché 2024 sur l'année 2025. Elle ajoute qu'il a été constaté que les OMR sont très humides et demande aux collectivités d'être vigilantes concernant le stockage des déchets sur les quais de transferts en particulier sur ceux des prestataires. Le taux d'humidité attendu est entre 35 et 45% en moyenne sur l'année. Aujourd'hui nous sommes légèrement au-dessus.

Monsieur le Président souligne que les difficultés d'ARVAL viennent principalement du départ du personnel compétent lors de la liquidation partielle et la reprise par le groupe SOURCES.

Monsieur Denis ONILLON, qui suit chaque semaine les essais en cours, est plutôt confiant avec l'arrivée de l'expert M. BUGEL. Selon lui, il s'agit plutôt de nouveaux réglages à effectuer.

Monsieur Denis ONILLON explique que c'est la montée en température des OMR qui fait sécher la matière, c'est un processus de bio séchage. Si cela ne suffit pas il faudrait ajouter un autre système comme une pompe à chaleur.

Monsieur le Président ajoute que cela a été évoqué au départ du projet mais non retenu.

M. le Président informe l'assemblée que la visite de l'usine, demandée lors de la précédente séance, sera proposée aux élus du Comité Syndical et du Conseil d'Exploitation lorsque le process de fabrication du CSR sera remis en route.

Travaux de couverture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la Loge 2

Pour rappel, le centre de stockage de la Loge 2 a fermé définitivement le 15 novembre 2023.

Des travaux de couverture des derniers casiers et de raccordement des puits de biogaz sont toujours en cours sur le site avec les entreprises Pelletier et SODAF GEO.

Monsieur le Président rappelle que ces travaux ont démarré en juillet 2024 et que la réception est programmée ce jour. L'unité de traitement des lixiviats sera installée en avril par la société Ovine.

Le Smited poursuit le contrat avec 3D Energies pour 5 ans avec des travaux de remise à niveau de l'installation mais avec la suppression du loyer annuel de 6000€ (décision du Comité Syndical du 19 décembre 2024).

Un projet de développement d'un nouveau parc solaire sur le site de la Loge 2 sera à décider dans le courant de l'année 2025.

Monsieur le Président s'interroge sur le fait de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'ouvrir le projet à d'autres entreprises.

Le service Transport

En 2024, la régie de transport s'est adaptée à la fermeture du TMB pendant les travaux et à la reprise partielle de l'activité de l'usine dans le courant de l'année avec un retour des agents sur le site de Champdeniers en octobre 2024.

Un agent de l'ancienne usine est venu renforcer l'équipe des chauffeurs, suite à un départ en retraite en cours d'année. Un agent du site du complexe de la Loge vient également à temps partiel aider la régie de transport.

Pour l'année 2025, il est proposé de poursuivre la modernisation des équipements à savoir l'achat d'un nouveau tracteur, le renouvellement de 2 fonds mouvants alternatifs (FMA) et le changement de certains caissons.

L'étude d'élargissement de la compétence « traitement »

L'étude, réalisée par le cabinet ECO-GEOS, s'est terminée en novembre 2024. Elle a permis d'étudier la mise en conformité réglementaire de la compétence traitement aux flux des déchets recyclables et des biodéchets avec l'élaboration d'un schéma cohérent de transfert multi-déchets sur le département des Deux Sèvres dans la perspective de l'ouverture du centre de tri de la SPL UniTri en 2025.

Monsieur le Président rappelle que cette étude a été lancée en 2023. Une réunion a eu lieu le 22 janvier dernier avec les présidents des EPCI des Deux-Sèvres pour présenter cette étude et expliquer l'augmentation tarifaire de 225 €/T pour 2025 appliquée aux collectivités adhérentes. Il voulait évoquer l'impact de la prise en charge de la nouvelle compétence, qui permettra une remise à niveau des sites de transfert, la prise en compte du transfert des emballages vers le nouveau centre de tri de la SPL UniTri mais également la mise en conformité avec la réglementation.

Mme la directrice ajoute qu'une étude complémentaire a été demandée par les présidents d'EPCI pour un deuxième scénario. Ce complément d'études a été demandé à la société Actipublic, sous-traitant ayant réalisé de la première analyse financière pour le bureau d'étude ECOGEOS. Une séance d'information sera réalisée auprès des techniciens des collectivités pour la restitution de ce travail le jeudi 17 avril 2025.

Le premier semestre de l'année 2025 sera consacré à la présentation des résultats de l'étude dans les instances des collectivités adhérentes afin d'obtenir leurs avis sur ce transfert d'une partie de la compétence traitement.

Le second semestre sera consacré à la préparation de la reprise de cette compétence en interne avec l'adoption de nouveaux statuts et au sein de la SPL Uni Tri.

L'objectif fixé par le Comité syndical est une prise de compétence complète sur le traitement au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Président ajoute que les collectivités seront représentées indirectement par 3 ou 4 élus du Smited et qu'il faudra créer une commission, au Smited, dédiée au fonctionnement des opérations de tri des déchets recyclables par la SPL UniTri. Il serait souhaitable que les techniciens des collectivités puissent toujours assister aux COTECH, organisés par la SPL UniTri.

2.2/ Evolution des tonnages 2024/ 2025

L'évolution prévisionnelle des tonnages de déchets qui serviront de base à la facturation 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, il s'agit des productions du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Evolution des tonnes contributives - Budget SPIC du SMITED

Collectivités adhérentes	Base budget 2024			Base budget 2025			Evolution 2024/2025		
	OMR en tonnes/an	TV en tonnes/an	TOTAL	OMR en tonnes/an	TV en tonnes/an	TOTAL	OMR en tonnes/an	TV en tonnes/an	TOTAL
CA du BOCAGE BRESSUIRAIS	6 892	2 497	9 389	6 959	2 353	9 313	0.98%	-5.75%	-0.81%
CC AIRVAUDAISVAL DU THOUET	878	596	1 474	855	542	1 397	-2.59%	-9.10%	-5.22%
CC DU THOUARSAIS	4 201	1 330	5 531	4 231	1 321	5 552	0.70%	-0.67%	0.37%
CC DU MELLOIS EN POITOU	7 553	2 794	10 357	7 321	2 789	10 109	-3.20%	-0.20%	-2.39%
CC PARTHENAY GATINE	3 748	1 191	4 939	3 635	1 279	4 913	-3.03%	7.35%	-0.52%
SMC	6 552	1 585	8 537	6 693	1 429	8 122	-3.72%	-9.84%	-4.86%
CC VAL DE GATINE	1 615	605	2 220	1 515	720	2 235	-6.21%	19.06%	0.68%
TOTAL	31 849	10 598	42 447	31 208	10 433	41 641	-2.01%	-1.56%	-1.90%

Les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles et de Tout-Venant de déchetteries des collectivités adhérentes, qui serviront de base pour la facturation de 2025, s'élèvent à **41 641 T**, soit une baisse de **806 tonnes** par rapport à 2024 soit -1,9%.

Il est appelé la baisse de 1 549 tonnes entre 2023 et 2024 et de 2 580 tonnes entre 2022 et 2023.

2.3/ Orientations budgétaires 2025

2.3.1/ Evolution des dépenses de fonctionnement

BUDGET SPIC « Traitement »

L'année 2025 sera principalement marquée par la poursuite des essais en charge et le passage en Mise en Service Industrielle de l'usine TVME avec un décalage de planning de plusieurs mois sur le planning initial (pour mémoire réception le 9 décembre 2024).

Les dépenses 2025 seront principalement impactées par :

- Le retard pris sur le démarrage de l'usine en capacité nominale et l'obligation de détourner des OMR vers les ISDND privés de Suez et la reprise du déficit 2024 sur l'exercice 2025,
- La reprise du déficit 2024 sur l'exercice 2025 de 227 450,07€,
- Le décalage du démarrage de la cimenterie Heidelberg d'Airvault à l'été 2025, qui oblige le SMITED à trouver d'autres exutoires avec des droits d'entrée plus élevés et des coûts de transport plus important car plus éloignés de Champdeniers (800 000 euros ont été provisionnés pour cela),
- La mise en place d'une surtaxe de TGAP de 5€ HT/T qui s'ajoute au 7€ HT/T d'évolution réglementaire sur les tonnes traitées en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
- Financement et amortissement de la nouvelle usine TVME.

Madame la directrice ajoute que la filière textile est en crise et que nous voyons arriver ces textiles dans les Ordures Ménagères Résiduelles du TVME. Ce type de déchet est interdit dans la poubelle grise et cela provoque des bourrages au niveau du broyeur du TVME.

BUDGET SPA « Structure »

Les dépenses sur le budget « Structure » seront contenues pour 2025 avec néanmoins une hausse des charges d'amortissement des travaux des locaux sociaux, des bureaux et de la nouvelle salle de réunion de l'usine ainsi que le financement partiel par emprunt de ces travaux.

Ce budget prend également en compte les charges de personnels de statut public.

2.3.2/ Evolution des recettes de fonctionnement

BUDGET SPIC « Traitement »

Dans le contexte présenté ci-dessus, le tarif des contributions 2025 a été voté à hauteur de 225€ HT/T qui se décompose ainsi :

Décomposition de la contribution 2025 Flux OMR et Tout-Venant	Montant des contributions en € HT/ tonne contributive pour 2025
Traitement – TVME+ ISDND	175 € HT/T
Transfert	13 € HT /T
Transport	18 € HT/T
Post Exploitation ISDND La Loge	19 € HT/T
TOTAL	225€ HT/T

Monsieur le Président commente le tableau de répartition des contributions pour 2025 en précisant que ce tarif a été comparé aux tarifs des syndicats voisins. Il reste dans la fourchette des tarifs pratiqués autour de nous en 2025.

L'excédent cumulé et reporté de 2024 de 1 650 725,32€ HT sera entièrement consommé en 2024 pour couvrir le déficit constaté de la section de fonctionnement à hauteur de 1 878 175,39€ HT.

Le Président informe les élus que les principales recettes du budget « Traitement » seront donc pour 2025 :

- Les contributions des adhérents : tonnages année N-1 x coût à la tonne de 225 € HT/T,
- La participation de la CAN : 4 400 T x coût à la tonne de 175 € HT/T (contre 167€ HT/T en 2024),
- Le remboursement des prestations de transfert des emballages par la CCT (20,14 € HT/T),
- Les recettes de prestations de service pour le traitement des déchets sur le TVME avec objectif de saturation à la capacité nominale de 45 100T en 2025 (169,29€ HT/T pour le marché de la CAN actualisé et de 150€ HT/ pour les refus de tri la SPL UniTri).

En 2025, les recettes correspondantes sont estimées ci-dessous :

- Contributions des adhérents : 9 369 218 € HT
- CAN Entente : 770 000 € HT
- CCT : environ 36 200 € HT
- Prestations de services CAN et SPL UniTri : 851 000 € HT

BUDGET SPA « Structure »

Le budget primitif SPA « Structure » 2025 s'équilibrera avec :

- La contribution aux charges de structure, demandée aux collectivités adhérentes, qui sera de 1,80€ TTC/habitant en 2025 pour 266 251 habitants DGF,
- Le remboursement par le budget SPIC des charges salariales des agents de droit public affectés à la régie à autonomie financière.

2.3.3/ Evolution en matière d'investissement

BUDGET SPIC « Traitement »

Les investissements 2025 proposés sont détaillés ci-dessous :

- La fin du projet de TVME avec l'actualisation de l'autorisation de programme,
- La fin du marché de couverture des casiers de la Loge 2 et des travaux d'étanchéité et de reprise des lagunes de lixiviats,
- L'achat de 2 rotors du broyeur SID pour opération de maintenance (sous réserve),
- L'installation de panneaux photovoltaïques au sol en autoconsommation pour l'usine (sous réserve d'une modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Val de Gâtine à l'automne 2025),
- Achat des terrains de la Noue à la CC Val de Gâtine pour la gestion des eaux pluviales du site,
- Mise en place d'une signalétique à l'entrée de l'usine,
- Remplacement d'un camion actuellement en location et fourniture de 2 FMA dont une en remplacement et un en surplus,
- Le renouvellement de quelques caissons très vétustes sur les quais de transfert,
- Le changement du logiciel de pesée et du PC pilote sur le quai de transfert de Melle.

BUDGET SPA « Structure »

Les investissements 2025 proposés sont détaillés ci-dessous :

- La réfection de la toiture et des travaux pour améliorer la performance énergétique du siège administratif,
- Renouvellement matériels informatiques,
- Mise en place d'un système de pointeuse,
- Plantations d'arbres sur parking VL usine,
- Remplacement de 2 anciens véhicules VL par un nouveau véhicule en boîte automatique.

2.3.4/ Point sur l'endettement du SMITED

BUDGET SPIC « Traitement »

La synthèse de l'année 2025 sur le budget SPIC « Traitement » est la suivante :

Synthèse au 01/01/2025 (Budget : Traitement déchets - SMITED)

 Notionnel	Nombre de financements	13	22 268 808,48 € CRD (au 01/01/2025)
	Durée de vie résiduelle	25 ans et 1 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	18 ans et 4 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	72,71 %	3,46 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	23,13 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	4,16 %	
 Annuité	Capital	1 344 929,76 €	2 129 784,74 € * Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	784 854,98 € *	
	ICNE au 31/12/2025	115 613,15 € *	
 Marché	ESTR	2,91 % ↗	2,14 % Taux fixe 15 ans (2,14 % au 01/01/2025) ↗
	Taux fixe 10 ans	2,16 % ↗	
	Taux fixe 20 ans	2,10 % ↗	

BUDGET SPA « Structure »

La synthèse de l'année 2025 sur le budget SPA « Structure » est la suivante :

Synthèse au 01/01/2025 (Budget : Structure)

 Notionnel	Nombre de financements	1	170 000,00 € CRD (au 01/01/2025)
	Durée de vie résiduelle	20 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	20 ans	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	100,00 %	3,61 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	0,00 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	
 Annuité	Capital	4 415,29 €	8 995,47 € Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	4 580,18 €	
	ICNE au 31/12/2025	1 494,40 €	
 Marché	ESTR	2,91 % ↗	2,14 % Taux fixe 15 ans (2,14 % au 01/01/2025) ↗
	Taux fixe 10 ans	2,16 % ↗	
	Taux fixe 20 ans	2,10 % ↗	

Il est demandé s'il pourrait y avoir des investissements supplémentaires suite au passage de l'expert pour que l'usine fonctionne. Monsieur le Président répond que nous n'avons pas de réponse pour l'instant mais que cela reste possible. Il a été demandé à l'expert de faire fonctionner l'usine en priorité avec les équipements existants. Si de nouveaux investissements sont nécessaires, la responsabilité d'AR-VALS sera engagée et des discussions devront s'engager avec eux.

Monsieur le Président ajoute que la santé financière d'AR-VAL est fragile. Une rencontre avec M. BILLETTE, président du groupe Sources, est prévue dans quelques semaines.

Après débat, le Conseil d'exploitation prend acte des orientations budgétaires ainsi que de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2025.

3/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Le Président expose :

Les comptes de résultats de l'exercice 2024 pour le budget « Traitement », dressés par Madame la Comptable du Trésor Public sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité et dit que le compte de gestion 2024 concernant le Budget « Traitement » peut être visé et certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif.

4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Comme pour le budget « Structure », et conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical doit désigner un Président de séance, préalablement au vote du compte administratif 2024 du budget « Traitement ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 TRAITEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre /Articles	Intitulé	Compte Administratif 2023	Prévisions budgétaires (BP+DM) 2024	Compte Administratif 2024	Chapitre /Articles	Intitulé	Compte Administratif 2023	Prévisions budgétaires (BP+DM) 2024	Compte Administratif 2024
022	Dépenses imprévues	0,00	757,32	0,00	002	Report de l'année antérieure	0,00	1 650 725,32	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00					
011	Charges à caractère général	6 750 083,67	8 678 390,00	8 268 198,66	013	Atténuation des charges	5 469,22	0,00	7 186,53
60	Achats	403 858,32	1 139 900,00	465 448,36	042	Transfert entre section	27 815,10	19 600,00	15 789,01
61	Services extérieurs	5 064 598,49	7 219 140,00	7 503 133,08	77	Produits exceptionnels	27 815,10	19 500,00	15 789,01
62	Autres services extérieurs	222 342,16	307 850,00	281 606,88	70	Produit des services	267 116,44	594 350,00	148 208,22
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	1 059 284,70	11 500,00	18 010,34	74	Contributions collectivités adhérentes	7 439 420,24	8 526 772,00	8 482 652,06
012	Charges de personnel	1 089 256,85	1 166 200,00	1 159 017,70	75	Autres produits de gestion courante	36 739,03	118 500,00	9 865,76
62	Autres services extérieurs	876 840,46	941 300,00	886 234,43	7588	Produits divers	36 739,03	118 500,00	9 865,76
63	Impôts, taxes, reversements assimilés	137,11	200,00	175,00	77	Produits exceptionnels	12 068,83	260 000,00	35 073,63
64	Charges de personnel	212 279,28	224 700,00	272 608,27	7718	Autres produits exceptionnels	11 823,10	10 000,00	20 999,70
042	Opération d'ordre budgétaire	840 263,81	757 500,00	585 348,79	773	Mandats annulés	0,00	0,00	1 073,93
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	138 598,85	775	Produit de cession d'actif	0,00	0,00	13 000,00
6811	Dotations aux amortissements	840 263,81	757 500,00	446 749,94	778	Produits exceptionnels	245,83	250 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	67 200,00	29 500,00	27 194,05	78	Reprise sur amortissement et provisions	300 993,65	900,00	0,00
66	Charges financières	289 268,66	537 400,00	536 332,33	7815	Reprise provisions fonctionnement	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00		7817	Reprise provisions créances douteuses	993,50	900,00	
68	Dotations aux provisions	657,88	1 100,00	859,07	7875	Reprise provisions risques et charges except.	300 000,15	0,00	
	TOTAL	9 036 730,87	11 170 847,32	10 576 950,60		TOTAL	8 089 622,61	11 170 847,32	8 698 775,21

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 TRAITEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES				
Chapitre /Articles	Intitulé	Compte Administratif 2023	Prévisions budgétaires (BP+DM) 2024	Compte Administratif 2024	RAR	Chapitre	Intitulé	Compte Administratif 2023	Prévisions budgétaires (BP+DM) 2024	Compte Administratif 2024
001	Déficit antérieur d'investissement		14 579,62			001	Excédent d'investissement	0,00		0,00
040	Transferts entre sections	27 815,10	19 600,00	15 789,01		021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
041	Opérations Patrimoniales	13 653,60	2 232 326,87	2 131 810,45		040	Transferts	840 263,81	757 500,00	585 348,79
16	Emprunts et dettes	869 360,28	1 100 000,00	1 040 868,59		21	Immobilisat	0,00	0,00	138 598,85
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	28	Amortissem	840 263,81	757 500,00	446 749,94
2118	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	041	Opération	13 653,60	2 232 326,87	2 131 810,45
61	TRAVAUX ISDND LA LOGE	64 386,67	666 776,38	242 605,74	396 181,70	20	immobilisations incorporelles			748 935,32
20	Immobilisations incorporelles	2 912,32	54 800,00			23	Immobilisat	13 653,60	2 232 326,87	1 382 875,13
21	Immobilisations corporelles	61 474,35	31 556,00	27 101,44		10	Dotations	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	580 420,38	215 504,30	396 181,70	1068	Autres	0,00	0,00	0,00
62	TRANSPORT	32 511,54	431 000,00	428 920,00	0,00	13	Subventions d'investissement	61 342,00	351 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			16	Emprunts et dettes	3 000 000,00	14 682 082,88	14 430 000,00
21	Immobilisations corporelles	32 511,54	431 000,00	428 920,00	0,00	1641	Emprunts	3 000 000,00	14 682 082,88	14 430 000,00
63	TRAVAUX CTMB	2 783,81	0,00	0,00	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	180 884,91
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			2313	constructions			11 298,39
21	Immobilisations corporelles	2 783,81	0,00			238	avances versées			169 586,52
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			64	Révisions sur marché	21 598,75	0,00	0,00
64	RECONFIGURATION TMB EN TVME	7 858 928,41	13 558 626,88	11 122 045,66	0,00	2312		21 598,75	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	218 999,75	209 228,41	60 120,15						
21	Immobilisations corporelles	4 664,80	80 098,65	144 958,37						
23	Immobilisations en cours	7 635 263,86	13 269 299,82	10 916 967,14						
65	TRAVAUX QUAIS DE TRANSFERT	887,40	0,00	0,00	0,00					
20	Immobilisations incorporelles	402,50	0,00							
21	Immobilisations corporelles	484,90	0,00							
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00							
	TOTAL	8 870 326,81	18 022 909,75	14 982 039,45	396 181,70		TOTAL	3 936 858,16	18 022 909,75	17 328 044,15

Budget TRAITEMENT

L'examen du compte de résultat définitif de l'exercice 2024 fait apparaître :

BUDGET TRAITEMENT

En Fonctionnement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses de Fonctionnement	10 576 950,60
Recettes de Fonctionnement	8 698 775,21
Résultat net de Fonctionnement exercice 2024	-1 878 175,39
Résultat reporté au 31/12/2023	1 650 725,32
Soit un résultat cumulé de Fonctionnement fin 2024 de :	-227 450,07

En Investissement, les résultats sont les suivants :	
Dépenses d'Investissement	14 982 039,45
Recettes d'Investissement	17 328 044,15
Résultat net d'Investissement exercice 2024	2 346 004,70
Résultat reporté au 31/12/2023	-14 579,62
Soit un résultat cumulé d'Investissement fin 2024 de :	2 331 425,08
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	396 181,70
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	
Soit un solde d'investissement fin 2024 de	1 935 243,38
Résultat cumulé des deux sections	1 707 793,31

Pour mémoire, les résultats nets de l'exercice 2023 étaient de :

- En Fonctionnement : -947 108,26 €
- En Investissement : -4 933 468,65 €

Le Président sort de la salle, Monsieur Philippe CACLIN Vice-président en charge des finances présente les résultats du compte administratif pour le Budget « Traitement » (tableau figurant ci-dessus).

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité concernant le compte-administratif 2024 du budget « Traitement », ainsi présenté.

5/ AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET SPIC « TRAITEMENT »

Il est proposé à l'assemblée que le déficit cumulé de 227 450,07 €, soit affecté en report sur la section de fonctionnement (déficit antérieur reporté au 002) du Budget Primitif 2025.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité concernant l'affectation du résultat 2024 du budget « Traitement » ainsi présenté.

6/ RENONCIATION A L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD SUR MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DES DEUX PONTS ROULANTS ACTUELS DU TVME AVEC ADC SAS

Les travaux de réhabilitation des 2 ponts roulants et des grappins sur le TVME ont donné lieu à la passation d'un marché avec l'entreprise ADC SAS de Parthenay, notifié le 6 décembre 2022 avec une durée d'exécution des travaux de 57 semaines à compter de la date de notification, soit le 09/01/2024.

Suite aux retards pris sur ce chantier, un Ordre de Service n°1 a été adressé le 14/03/2024 à l'entreprise pour décaler son intervention, sans remettre en cause les délais d'exécution, et notifiant un nouveau planning V14 dont la réception était fixée au 23/09/2024. Or, notre Maître d'œuvre NALDEO a reconnu qu'une erreur s'est glissée dans les dates spécifiées entre les pièces du marché (Acte d'Engagement donnant une date de fin au 09/01/2024 et le planning V10 annexé donnant une date de fin différente au 19/02/2024), faisant apparaître une discontinuité de temps avec l'Ordre de Service n°1 qui amène à un retard théorique de 258 jours sur ce marché entre le 09/01/2024 et le 23/09/2024.

Il convient de rappeler que conformément à l'article 20.2.3 du CCAP, des pénalités de retard sont automatiquement comptabilisées en cas de retard mentionné sur l'acte d'engagement ou les ordres de service.

Cela étant, dans le cadre du paiement du dernier certificat de paiement à la suite du Décompte Général Définitif (DGD), la Trésorerie de Saint Maixent indique que l'état liquidatif fera l'objet d'un calcul de pénalités de retard sauf si une délibération est prise pour exonérer l'entreprise ADC des pénalités de retard.

Il y a lieu en conséquence de renoncer totalement à l'application de ces pénalités de retard à l'entreprise ADC, sachant que celle-ci n'est pas à l'origine de ce retard sur le planning général, dans le cadre de l'exécution de ce marché.

Le Conseil d'exploitation donne un avis favorable à l'unanimité afin que le Comité syndical puisse décider d'exonérer l'entreprise ADC de l'intégralité des pénalités dues au regard de l'exposé ci-dessus.

7/ QUESTIONS DIVERSES

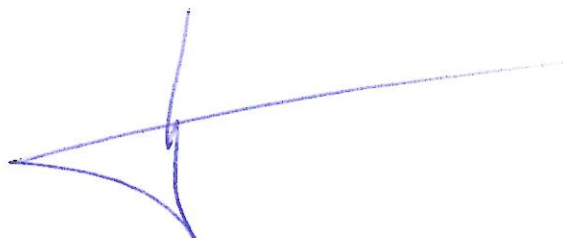
Prochains comités syndicaux :

- **Jeudi 10 avril 2025** : Vote des Budgets Primitifs 2025 avec intégration de l'étalement de charges sur le déficit constaté au Compte Administratif 2024,
- **Jeudi 26 juin 2025** : Présentation du Rapport Annuel 2024,
- **Jeudi 25 septembre 2025** : Modifications des statuts du SMITED avec l'objectif de prise de compétence traitement élargie au 1^{er} janvier 2026,
- **Jeudi 18 décembre 2025** : **Vote des contributions 2026 compétence traitement élargie.**

Monsieur le Président ajoute qu'il sera organisé un temps d'échanges concernant les modifications des statuts du Smited avant le 25 septembre et rappelle que le Smited organise des séances de travail sur les différents projets en COPIL mais aussi des séances avec les directeurs et élus référents des collectivités adhérentes.

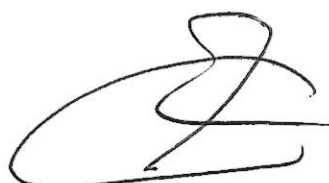
Le secrétaire de séance

Éric CUSEY

A stylized signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the left end, and a small loop at the bottom left.

Le Président du SMITED,

Yves CHOUTEAU

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of connected loops on the right.